

# L'Abeille.

4me. Année.

" Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. "

4me. Année.

VOL. IV.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC. 5 Novembre 1851.

No. 2.

## LE BONHEUR DES SAINTS DANS LE CIEL.

Dans l'Eden jamais de nuages,  
Jamais les erreurs de l'espoir !  
On voit tout en Dieu ! ... Les images  
Brillent de l'éclat du miroir.  
Ici-bas, souvent tout se voile ;  
L'amour s'éteint sous un adieu,  
Le calme peut perdre une voile,  
Une fleur nous cache une étoile,  
La jeunesse nous cache Dieu.

L'arbre du baume, autour de l'ange,  
S'exhale en longs flots vaporeux ;  
Comme de l'Idus et du Gange  
Se parlent les bords heureux,  
Quand Delhi, rêveur, s'admire  
Aux ondes des lacs azurés ;  
Et que la molle Cachemyre  
Trempe dans l'encens et la myrrhe  
L'aile de ses songes dorés.

Les Séra plus, troupe inspirée,  
Traversent dans de saints transports  
Le firmament, harpe sacrée  
Dont leur vol emeut les accords ;  
Compagne à la fois humble fière ;  
Leur immortalité les suit ;  
Ils respirent dans la prière ;  
Ils rayonnent sur la lumière,  
Comme nos astres sur la nuit.

Quand, sur le vallon de délices,  
Jésus se lève éblouissant,  
Les âmes tendent leurs calices  
Au souffle doux et caressant ;  
Humiles fleurs, moissons éternelles,  
Trésor du dernier moissonneur ;  
Les Cherubins ouvrent, près d'elles,  
Les yeux flamboyans de leurs ailes,  
Pour garder les chars du Seigneur

; étincelans et hauts portiques  
D'émeraude et de diamant  
Portent, sur leurs arceaux mystiques,  
Les annales du firmament.  
De la science, unique emblème,  
Là, domine un arbre géant,  
Renfermant le secret suprême  
Du Dieu Grand sorti de lui-même,  
Du monde sorti du néant.

Autour de la croix qu'on embrasse,  
Les vierges, sœurs de Gabriel,  
Voient le séraphin de la grâce  
Balancer le lys bleu du ciel ;  
Sous la coupole d'argyrose,  
Inconnue aux splendeurs d'Ophir,  
Dans leur sein qu'un doux baume arrose,  
Leur cœur brille, comme un feu rose,  
Dans un encensoir de saphir.

Elles chantent ; leur voix bénie,  
Aux sons vaporeux du Nébel,  
Éclate en perles d'harmonies,  
Couronne du cygne éternel :  
C'est la voix de ces chastes femmes,  
Qu'entendait Thérèse au saint lieu ;  
Accords, mélodieux flammes,  
Qui se perdent, comme des âmes  
Dans l'accord immense de Dieu.

A. SOUVER.

## ASSURANCES.

On distingue trois sortes d'assurance, l'assurance maritime, l'assurance terrestre et l'assurance sur la vie des hommes.

**Assurance maritime.** Avant l'invention de la boussole, le navigateur, dirigé seulement par les étoiles n'osait s'aventurer sur l'immensité de l'océan et ne voguait que sur des mers qui lui étaient parfaitement connues. Le négociant n'avait donc point de grands risques à courir pour sa fortune parce que son commerce se trouvait renfermé dans d'étroites limites.

La boussole vint élargir la mer et donner des mondes entiers au commerce. Mais en même temps elle agrandit les périls et expose la fortune des négocians à de fréquents naufrages. N'osant livrer son présent et son avenir à un frêle esquif, le commerçant s'arrête à la vue de tant de dangers ; cependant que de richesses à gagner !... Le génie du négoce ne tarda pas à faire disparaître ces obstacles : la chance qu'un seul n'osait courir, plusieurs en se réunissant l'acceptèrent. Ainsi se forma la première compagnie d'assurance.

Moyennant une légère somme payée par le négociant dont le vaisseau partait, la société d'assurance s'engageait à supporter les pertes du naufrage ou de tout autre malheur, s'il arrivait naufrage ou malheur. Alors pour le marchand la chance de ruine disparut, il n'eut plus à courir que la chance de gain. De cette manière tous y gagnaient, et l'assuré dont la ruine de l'expédition se réduisait à la minime perte de sa prime, et l'assurance qui n'avait à payer qu'une modique somme répartie sur chacun des membres. D'ailleurs ces pertes étaient amplement compensées par les expéditions heureuses.

On peut définir le mot assurance en lui-même et dans son acception la plus générale, un contrat par lequel une ou plusieurs personnes se déchargent complètement des risques auxquels une chose qui leur appartient peut être exposée, sur une ou plusieurs personnes moyennant une somme convenue à la garantie des risques.

L'assurance répond de tous les dommages résultant des fortunes de mer, mais elle n'est pas tenue des fautes des capitaines, et, lorsque le vaisseau fait naufrage, si on

sauve quelque chose, ou si le naufrage n'est pas complet, l'assurance a droit de retenir ce butin.

Les compagnies d'assurance mutuelle se composent d'une réunion de propriétaires qui mettent leurs risques en commun, et s'obligent à supporter proportionnellement à leur intérêt respectif dans l'association, la perte que fera chaque associé. Elle a cela de particulier que tout assuré est en même temps assureur et que l'on ne peut se faire assurer qu'en devenant membre de la société.

Tout propriétaire peut faire assurer ses propriétés, mais le locataire ne peut pas faire assurer la maison qu'il occupe, parce qu'il n'a aucun intérêt à sa conservation ; il peut cependant faire assurer son ménage.

**Assurance terrestre.** On appelle assurance terrestre celle qui n'a pas pour objet les risques de la navigation. Ce fut à Londres que se forma, en 1684, la première société d'assurance des maisons. Cet exemple fut bientôt suivi par tous les peuples du continent, à l'exception de la France où les premières compagnies d'assurance ne se formèrent qu'en 1816.

Les compagnies d'assurance ne répondent des risques soit de la grêle, soit de l'incendie que lorsqu'ils ont été purement fortuits et non le résultat de la faute ou de la fraude de l'assuré.

**Assurance sur la vie.** L'assurance sur la vie a pour objet de garantir du préjudice que le décès d'une personne peut occasionner à sa famille : c'est-à-dire que, par cette espèce de convention, si un père venait à mourir sans laisser de ressources à sa famille, l'assurance s'engage à payer à cette famille un capital ou une certaine somme chaque année. Ces assurances prirent naissance en Angleterre. Thomas Allen, évêque d'Oxford, et d'autres personnes demandèrent à la reine Anne l'autorisation de s'associer et de s'obliger pour une partie de leurs revenus, afin que l'héritier de chaque souscripteur pût recevoir, à sa mort, une somme fixée d'après le nombre de décès arrivés dans l'année ; cette société existe encore sous le nom d'*Amiable Society*.

Depuis ce temps, ces compagnies d'assurance se sont établies en Danemark, en